



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

TARIF-AVIS 231  
13.5.2011

Administration générale des  
DOUANES et ACCISES

## MESURES ANTIDUMPING

Le règlement d'exécution (UE) n° 453/2011 du Conseil du 4 mai 2011 (Journal officiel UE n° L 123 du 12 mai 2011), institue, à partir du 13 mai 2011, un droit antidumping définitif sur les importations de furfural (également dénommé "2-furaldéhyde" ou "furfurol") (code marchandise 2932 1200 00), originaire de la République populaire de Chine.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i.:  
L'Auditeur général des finances a.i.,

B. LEROY